13.2 Annexe 2: Autorisation d'utilisation d'un véhicule

A établir obligatoirement avant le départ en mission.

DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE D'UTILISATION D'UN VEHICULE

Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 article 10

☐ Véhicule personnel, de prêt ^{(*}	Véhic	cule de location	☐ Vé	éhicule de service
Marque :	Immatriculation	1:		Puissance fiscale:
Compagnie d'assurance :				
Raison justifiant l'utilisation d'un véhice Gain de temps Absence de transport en commun Obligation de transport du matériel Handicap Transport d'autres missionnaires Autres (à préciser)			e)	
En application de l'article 10 du décret règlement des frais occasionnés par soussigné(e)responsabilité dans le cadre d'un accide résidence administrative ou familiale e	les déplacemei décla ent qui surviendi	nts temporaires ire décharger l rait lors du déplac	des person 'université	nels civils de l'Etat, je de Nîmes de toute
A	, le			
Signature du demandeur,	ndeur, Signature du prêteur (le cas échéant),			
DECISION				
Bon pour accord	OUI	NON		
Nom et signature du directeur de département ou du chef de service,			Nom et signature de l'ordonnateur ou son représentant,	

^(*) Produire obligatoirement la photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance